

An aerial photograph of a rural agricultural site. In the center, there is a long, narrow structure covered with a translucent material, likely a greenhouse or a covered walkway. To the left of this structure, there are several dark, rectangular objects, possibly solar panels or equipment. The surrounding area is a mix of green grass, trees, and a dirt path. A white car is parked on the right side of the image. The overall scene depicts a small-scale agricultural or community project in a rural setting.

PAT

Projet Alimentaire Territorial de la
Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien

Mission Développement Rural

Documents de référence :

Schéma d'Aménagement et Développement Economique CAPA

Schéma de Développement Rural - validé en CC le 30/11/2017

Prise de compétence complémentaire - validée en CC le 11/12/2019

Projet Alimentaire Territorial CAPA - validé en CC le 23/07/2020

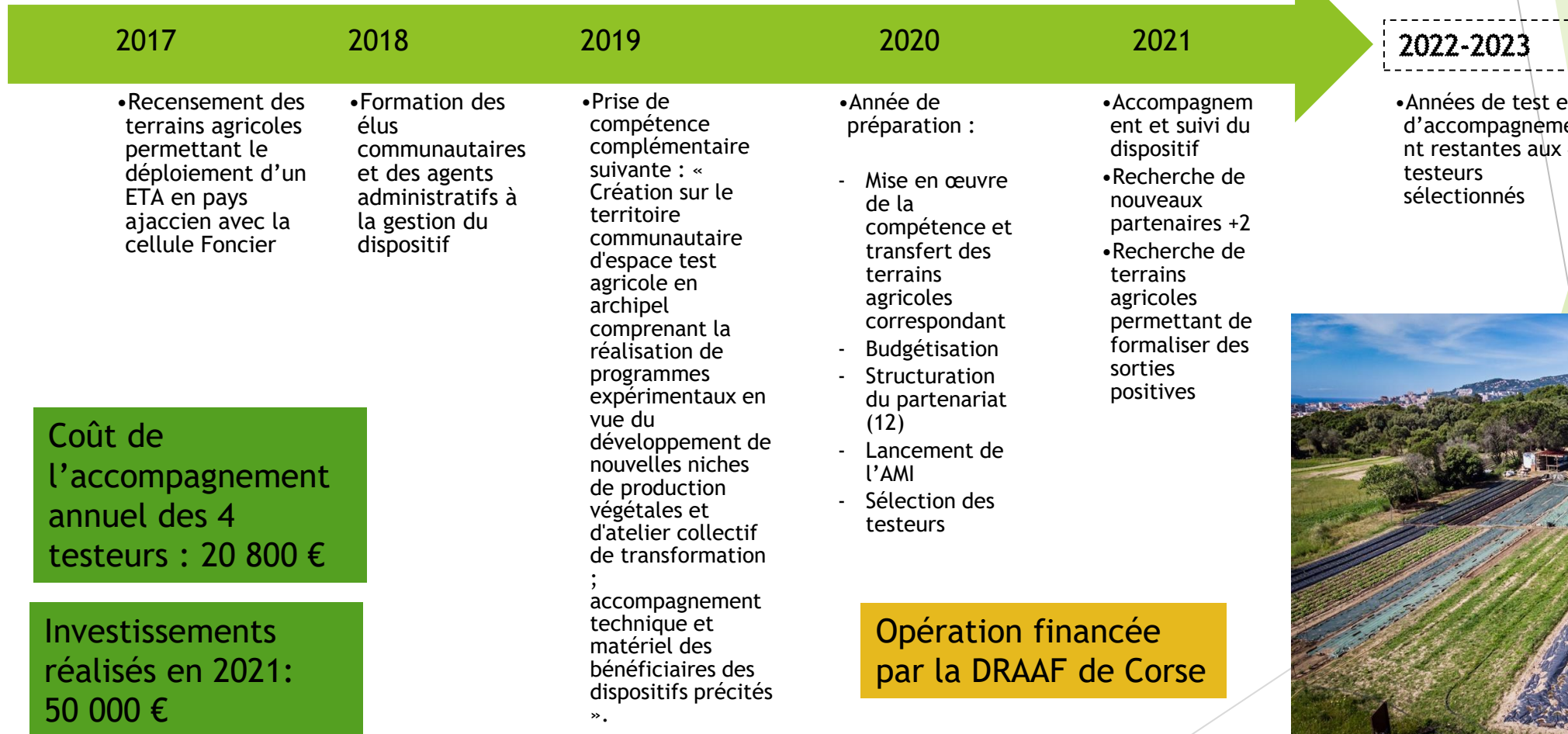
Elu référent : Xavier Lacombe, maire de Peri,

1er VP, délégation développement économique et culturel en milieu rural

Agents en charge du développement : Angélique Colonna d'Istria et Cécile Bianchi

Encourager l'installation en agriculture maraîchère par le biais d'un espace test agricole

- ✓ Développement de la filière maraîchère et des produits de qualité
- ✓ Justice sociale via l'insertion des publics en difficultés
- ✓ Impact environnemental (exploitation des terres...)



Coût de l'accompagnement annuel des 4 testeurs : 20 800 €

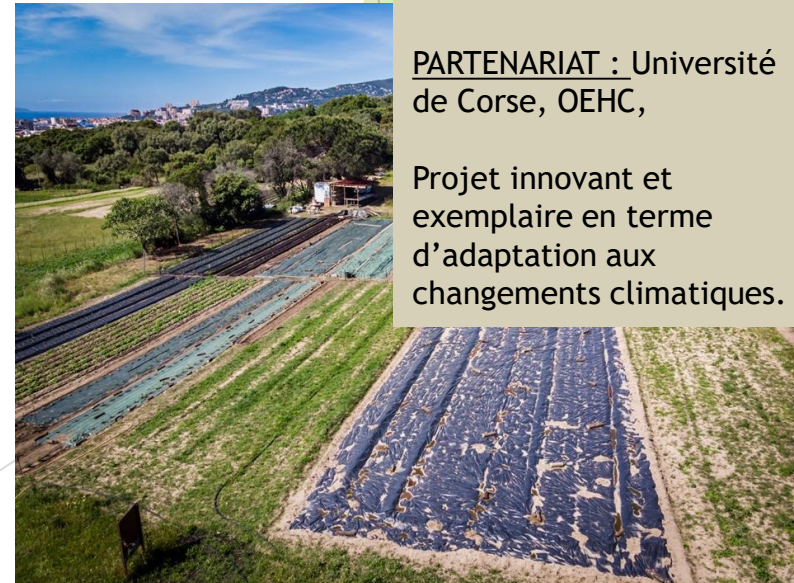
Investissements réalisés en 2021: 50 000 €

Opération financée par la DRAAF de Corse

En cours : Un deuxième ETA expérimental basé sur le recyclage des ressources est en cours de structuration sur la commune de Tavacu.

PARTENARIAT : Université de Corse, OEHC,

Projet innovant et exemplaire en terme d'adaptation aux changements climatiques.



Pépinière d'entreprise agricole

dans le domaine de la production
maraîchère biologique



Un espace test, pourquoi faire ?

Le test d'activité agricole consiste à développer une activité de manière responsable et autonome, en grandeur réelle, sur une durée limitée (1 à 3 ans), et dans un cadre qui réduit la prise de risque.

Le test d'activité met à disposition :

- Un cadre légal d'exercice d'une activité
- Des moyens de production
- Un dispositif d'accompagnement adapté au porteur de projet
- Un réseau de partenaires locaux



PRÉSENTATION DES TESTEURS 2022



NADINE MICHELI



SWANN FRANCESCHI



JEAN-PHILIPPE
CHIOCCA



LAURA PERETTI

PRÉSENTATION DES ACCOMPAGNANTS SELECTIONNES PAR LES TESTEURS EN 2022

Accompagnement «projet/comptabilité/gestion»



Accompagnement «technique de maraichage»



Accompagnement « insertion dans le milieu socio-professionnel – confrontation au mode de vie et tutorat »



Accompagnement santé et autres «freins périphériques»

Accompagnement «accès au foncier»



Démultiplication des espèces de fruitiers endémiques en vue du développement d'une nouvelle niche de production arboricole résistante aux contaminations

- ✓ Développement de la filière maraîchère et des produits de qualité
- ✓ Justice sociale via l'insertion des publics en difficultés
- ✓ Impact environnemental (exploitation des terres...)
- ✓ Favoriser un développement économique équilibré ;

2018

- Rencontre des élus de la CC de l'Oriente en vue de la construction d'un partenariat
- Visite de l'INRA avec les élus du SDR

2019

- Signature de la convention de partenariat et démarrage de l'action de recensement et la reproduction des fruitiers anciens par l'association tempi fà et la Pépinière de Castellucciu

2020

- Suite de l'action de recensement et la reproduction des fruitiers anciens par l'association tempi fà et la Pépinière de Castellucciu
- Rédaction et mise en page du livre sur les fruitiers

2021

- Suite de l'action de recensement et la reproduction des fruitiers anciens par l'association tempi fà et la Pépinière de Castellucciu
- Rédaction et mise en page du livre sur les fruitiers
- Plantations des fruitiers sur l'Espace Test Agricole

2022

- Publication du livre sur les fruitiers

Coût de l'accompagnement global /3 ans : 20 000 €

Investissement acquisition fruitiers: 2 000 €



CAPA
Editions Alain Piazzola

Fruitiers Anciens
DU PAYS AJACCIEN



Ouverture d'un Magasin de producteurs et d'artisans en Pays Ajaccien sur la ZAE de Mezzana

2017
2018

- Etude de faisabilité réalisée par le cabinet Marc Simeoni Consulting

Estimation de la construction du magasin par la SPL Ametarra : 800 000 €

Coût de l'acquisition et installation du Drive Fermier : 105 864 €

2019

- Dynamique de mobilisation des acteurs agricoles en vue de créer un collectif porteur (formations de groupe, réunions successives...)
- Visite d'un magasin de producteurs à Coustellet avec une délégation d'élus et d'administratifs

Opération financée à 60% par la DRAAF de Corse

2020

- Rédaction et lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) permettant de recenser les groupes de producteurs susceptibles d'être intéressés par le magasin.
- En parallèle, l'équipe technique a également étudié la possibilité d'installer un distributeur automatique réfrigéré sur la zone de Mezzana en attendant la fin des travaux d'aménagement.

2021-2022

- Rédaction et lancement d'un marché permettant l'acquisition et l'installation d'un Drive fermier sur Mezzana

Juillet 2022 : notification du marché



Installation prévue sur Mezzana en décembre 2022

- ✓ Favoriser un développement économique équilibré
- ✓ Animer efficacement le territoire ;
- ✓ Juste rémunération des acteurs de la filière agricole
- ✓ Impact environnemental (exploitation des terres...)



Actualisation de l'AMI
 « Fournisseurs chargés de l'alimentation des casiers réfrigérés sur la zone de Mezzana »

Expérimentation territoriale



Création d'une légumerie en capacité d'alimenter les cantines du territoire

- ✓ Développement de la filière maraîchère et des produits de qualité
- ✓ Justice sociale via l'insertion des publics en difficultés
- ✓ Impact environnemental (exploitation des terres...)
- ✓ Favoriser un développement économique équilibré ;

2019
2020

Financement intégral de l'étude de faisabilité par la Fabrique à initiatives

- Etude de faisabilité réalisée par le cabinet COMFIE auprès des élus, des maraichers, et des services de cantine du territoire LEADER (capa + cccp)

Estimation de la construction de la légumerie par la SPL Ametarra : 350 000 €

Coût de l'équipement: 115 000 €

2021

- Rédaction et lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) permettant de recenser les acteurs susceptibles d'être intéressés par la gestion de ce dispositif

Nombre d'hectares de maraichage nécessaires au bon fonctionnement de l'outil : 8 hectares

Acquisition financée par la DRAAF

2022

Rédaction et préparation du lancement du marché d'acquisition du matériel nécessaire au fonctionnement de la légumerie via un groupement de commande avec la SPL Ametarra

Etude de la mise en place d'une plateforme collaborative tripartite Ville / CAPA / Producteurs pour alimenter la Légumerie tout respectant le code des marchés publics

Partenariat : CAPI pour l'initiative



Stratégie Agricole Foncière : une nécessité pour l'avenir

2019

- Conférence téléphonique avec la commune de Moëlan sur mer sur une expérimentation menée en Bretagne pour développer l'agriculture biologique et l'implantation de maraîchers.

En recourant à une procédure du Code Rural, le maire de Moëlan a, en effet, permis de mettre en culture des parcelles agricoles privées laissées à l'abandon. Cette mise en valeur des terres incultes est une initiative publique enclenchée dans l'intérêt général qui peut aller jusqu'à l'obligation

2020

- Etude de cas faite par la cellule foncière et le service juridique: portage ne pouvant être impulsé que par la CDC

2021

- Rédaction d'une note à l'attention du DGS de la CAPA portant sur l'atteinte de la résilience territoriale au travers de développement d'une stratégie foncière agricole adaptée.

2022

•Partenariat renforcé avec la SAFER :

- Positionnement sur l'acquisition de terrains agricoles
- Lancement d'une étude sur les Biens Sans Maîtres
- Réflexion sur une convention partenariale plus large permettant à la SAFER d'acquérir le foncier nécessaire en lieu et place de la CAPA en tant qu'opérateur de stockage

•Autres :

- Réflexion sur la mise en place de fonds de concours relatif à l'acquisition de foncier et l'aménagement hydrique avec les communes membres
- Réflexion sur l'aménagement agricole du terrain dit Allégrini



- ✓ Développement de la filière maraîchère et des produits de qualité
- ✓ Justice sociale via l'insertion des publics en difficultés
- ✓ Impact environnemental (exploitation des terres...)
- ✓ Favoriser un développement économique équilibré ;

